Schweizerische
Fachstelle
für
behindertengerechtes
Bauen

Centre suisse
pour
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per
la costruzione
adatta
agli handicappati

Bulletin d'information

No 2/84 avril 1984

Sommaire

Avant-propos

Services de consultation regionaux

- Rencontre 1984 des conseils en construction
- Bases du domaine de l'équipement sanitaire
- Service des renseignements pour la Suisse (No de tél. 111)
- Rapports d'activité

Construction adaptée aux besoins des handicapés

- Déclaration d'intention
- Conception

Informations techniques et autres

- Toilettes mobiles, accessibles en fauteuil roulant
- Plaques indicatrices
- Publications comportant des annonces de logements

Nouvelles publications

- LOGEMENT - ENVIRONNEMENT

Zentralstrasse 153 CH-8003 Zürich Telefon 01/242 55 57 Postcheckkonto 80-4616

Avant-propos

En faisant paraître le n° 2/84 du bulletin d'information, le Centre suisse d'information pour la construction adaptée aux besoins des handicapés de Zurich poursuit définitivement la publication de cet organe d'information, lancée à titre d'essai l'automne dernier. Tout en conservant une forme très simple, le bulletin s'efforce de présenter les informations de manière à la fois concise et claire.

Les réactions qui nous sont parvenues jusqu'ici ont montré qu'en publiant, suivant les besoins, un recueil d'informations choisies, nous répondons à l'attente d'un certain cercle de professionnels. Par ailleurs, le bulletin a également suscité l'intérêt d'autres personnes engagées dans le domaine de l'aide aux handicapés, et nous nous félicitons que notre publication puisse toucher un plus large groupe de lecteurs. Nous espérons que la communication de réactions et d'expériences se poursuivra activement afin que l'échange d'expériences s'engage à une plus grande échelle.

Nous souhaitons que les indications et la documentation présentées ci-après vous soient utiles dans votre travail et contribuent à améliorer la qualité de nombreuses mesures et installations architecturales. Nous vous souhaitons une agréable lecture et attendons vos réactions avec intérêt.

Matthias Hürlimann
architecte diplômé ETH
directeur du Centre suisse

Aux professionnels de la construction, membres des commissions B.A. des cantons romands

Le Centre suisse d'information pour la construction adaptée aux besoins des handicapés se fait un plaisir d'envoyer directement son bulletin aux professionnels qui tiennent à s'informer au sujet de la construction adaptée aux personnes handicapées. Nous prions les personnes intéressées de commander le bulletin auprès du Centre suisse.

Services de consultation regionaux

Rencontre 1984 des conseils en contruction

Sur l'initiative du Centre suisse d'information pour la construction adaptée aux besoins des handicapés, la première rencontre des conseils en contruction exerçant leur activité en Suisse alémanique a eu lieu en 1983. De cette réunion est né le voeu que l'organisation de rencontres annuelles de spécialistes se poursuive régulièrement. Par ailleurs, les participants ont souhaité que les rencontres soient associées à la visite d'une construction modèle ou d'une institution particulière.
Le Centre suisse d'information a pris bonne note de ces suggestions. Ainsi, la rencontre de 1984 sera combinée avec la visite de l'EXMA (Exposition suisse de moyens auxiliaires) et des nouveaux bâtiments du VEBO (centre de formation, de réadaptation et foyer) à Oensingen (SO). Au mois de mai, l'EXMA s'installera au VEBO, dans ses nouveaux locaux définitifs.
Le domaine des moyens auxiliaires constitue un important complément de celui de la construction. Il est même souvent impossible de les séparer l'un de l'autre. C'est pourquoi il est prévu que l'EXMA présente certains produits du domaine de la construction, propres à intéresser particulièrement les personnes handicapées. L'exposition de moyens auxiliaires retiendra donc certainement l'attention des spécialistes de la construction adaptée aux besoins des personnes handicapées. La première partie de cette journée de rencontre sera consacrée à ces visites.

Sujets de discussion:
La seconde partie de la journée restera à disposition pour les échanges d'expériences et la discussion de questions et problèmes d'actualité. L'un des sujets à l'ordre du jour s'impose de lui-même: la nécessité de créer de nouveaux services de consultation régionaux repose toujours la question de la forme d'organisation idéale de ces bureaux. Au cours de l'année passée, le Centre suisse d'information a étudié ce problème avec différentes personnes concernées et intéressées. A notre avis, il importe absolument que ce sujet soit débattu en commun par ceux qui exercent déjà une activité en ce domaine. A cet égard, les expériences recueillies par les services de consultation se révèleront certainement précieuses.
Pour engager la discussion, nous avons spécialement invité à la rencontre Monsieur Urs Caccivio, de la direction cantonale des travaux publics de Soleure.
Celui-ci est l'un des pionniers de la construction adaptée aux handicapés en Suisse. C'est auprès de la direction des travaux publics du canton de Soleure que l'un des premiers services de consultation en ce domaine a été constitué. Depuis son ouverture, il est placé sous la direction de Monsieur Caccivio. Ce dernier retracera l'évolution du service, créé depuis 10 ans déjà, et fera part de ses expériences. Il faut noter que le nouveau bâtiment du VEBO, objet de la visite prévue le matin, constitue un témoin de l'activité pratique du service.

Date de la rencontre 1984:
A l'origine la rencontre avait été de nouveau prévue pour le premier semestre. Le bâtiment devant être encore achevé et inauguré, nous avons dû renvoyer la réunion au second semestre. La date prévue est donc:

jeudi 23 août 1984

./.

Nous prions les professionnels de bien vouloir, dès à présent, noter cette date. Une invitation détaillée sera envoyée ultérieurement. Nous prions toutes les personnes qui ne pourraient se rendre libres pour cette date de bien vouloir en informer le Centre suisse le plus tôt possible. Si les réponses négatives devaient être trop nombreuses, nous pourrions éventuellement fixer une autre date.
Le Centre suisse d'information pour la construction adaptée aux besoins des handicapés espère que la seconde rencontre des conseils en construction de Suisse alémanique sera une réussite et que les professionnels contribueront activement à celle-ci.

Aux conseils en construction des commissions B.A. des cantons romands

La rencontre des conseils en construction qui aura lieu le 23 août à Oensingen sera organisée en langue allemande. Comme il y a tout intérêt à élargir cet échange d'expériences, les conseils en construction de Suisse romande sont cordialement invités à prendre part à la rencontre. Ils sont priés de s'inscrire auprès du Centre suisse jusqu'au 30 juin.

Aux commissions B.A. des cantons romands

L'EXMA (exposition suisse de moyens auxiliaires) est une réalisation d'intérêt national. A l'instigation de Madame Sylviane Blanc, nous cherchons à déterminer si les commissions B.A. des cantons romands désireraient la visiter. Si ce souhait est partagé par une majorité d'entre elles, le Centre suisse est disposé à organiser une visite avec les membres des commissions. Nous prions les commissions B.A. des cantons romands de s'enquérir si leurs membres souhaitent se rendre à l'EXMA et d'en informer le Centre suisse d'ici à la fin août 1984.

./.

Bases du domaine de l'équipement sanitaire

Le domaine des installations sanitaires est un point névralgique de la construction adaptée aux handicapés. De multiples questions et problèmes se concentrent donc dans ce secteur. Les expériences montrent que les bases disponibles en Suisse dans ce domaine sont devenues insuffisantes: recherches et enquêtes ont donné d'autres résultats - avec le temps, certaines conditions ont évolué - la distinction entre domaine public et domaine privé est nécessaire - certaines données supplémentaires apparaissent indispensables. Comme la révision de la norme du CRB demandera quelque temps, le Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés prévoit de mettre au point un mémento qui servira de base transitoire. Cette fiche résumera les données les plus importantes dans le domaine de l'équipement sanitaire.
Un projet sera élaboré dans le courant du mois d'avril. Il sera soumis à l'avis de tous les services de consultation régionaux sur la construction adaptée aux handicapés. Nous nous permettons de compter sur votre collaboration et espérons notamment qu'en exprimant votre avis, vous nous ferez profiter de vos diverses expériences.

Service des renseignements pour la Suisse (No de tél. 111)

Plusieurs personnes ont déjà obtenu l'adresse et le numéro de téléphone du Centre suisse par l'intermédiaire du Service de renseignements du n° 111. Si votre service ne s'est pas encore annoncé auprès du service de renseignements de votre région, nous vous conseillons de le faire. Vous pouvez indiquer comme rubrique: "Construction adaptée aux personnes handicapées".

Rapports d'activité

Lors de la dernière rencontre des conseils en construction, il a été convenu que les services de consultation échangeraient leurs rapports d'activité. Depuis lors, le rapport annuel 1982 du "KIO-Beratungsstelle für richtiges Bauen für Behinderte" du canton de Berne est paru. Nous le reproduisons ici, de même que le rapport annuel du Centre suisse d'information.

KIO-Beratungsstelle für richtiges Bauen für Behinderte

1. Allgemeiner Überblick

Das Berichtsjahr 1982 zeichnete sich durch eine intensive und vielseitige Inanspruchnahme unserer Beratertätigkeit aus. In unserem Sekretariat hatten wir einen Wechsel. Unsere bewährte Mitarbeiterin, Frau Lore Akeret, musste aus Gesundheitsgründen ihre Arbeit aufgeben. An ihre Stelle trat Frau Silvia Notareschi. Sie hat sich bereits gut eingearbeitet.

Aus amtlichen Publikationsorganen und dem Schweizerischen Baublatt wird durch das Sekretariat eine Zusammenstellung der Bauten, welche behindertengerecht ausgeführt werden sollten, aufgelistet, anschliessend werden Gemeindebehörden, Bauherrschaft und Projektverfasser auf Art. 11 sowie auf unsere Beratungsstelle aufmerksam gemacht.

Im Kanton Bern wurden insgesamt Bauten erfasst:	367
Seeland und Jura	51
Mittelland, Emmental und Oberaargau	220
Berner Oberland	96

Das Bestreben der Bauberater zielt dahin, die Rollstuhlgängigkeit der Gebäude durch Aufklärung und Motivation bei Planer und Bauherrschaft zu erreichen. Unsere Erfolgsstatistik soll nicht durch Baueinsprachen glänzen, sondern durch vermehrte Anpassung von Gebäuden an die Erfordernisse der Behinderten.

Die Beratungsstelle für Bauen für Behinderte der KIO hat bereits einen guten Bekanntheitsgrad erreicht. Uns werden von den Behörden Baugesuche zur Begutachtung zugestellt. Der Beratungsbericht liefert den Bewilligungsbehörden die erforderlichen Entscheidungsgrundlagen.

Im März 1982 wurden in Bern erstmals die Behindertengerechten Bauten 1981 ausgezeichnet. Als Leiter der Beratungsstelle wurde ich als Referent eingeladen, um über Finanzierungsprobleme der baulichen Mehraufwendungen für Behinderte zu berichten. Nach Mitteilung der Veranstalter soll dieser Anlass wiederholt werden.

Die Beratungsstelle wurde von der kantonalen Baudirektion eingeladen, bei der Empfehlung zur behindertengerechten Ausführung von Hochbauten mitzuarbeiten. Die Empfehlung wird Ende Mai 1983 der Presse vorgestellt.

./.

2. Ber. ngsstelle Mittelland, Emmental und Oberaargau

Die in diesem Gebiet anfallenden Bauvorhaben gliedern sich in der Bearbeitung wie folgt:

- Durch telefonische Rückfragen, einfache mündliche Erledigungen (kleine Ladengeschäfte etc.)	21
- Bauten die nicht unter Art. 11 fallen, (unklare Baupublikation, Büro für Kleingewerbe)	15
- Prüfung durch Verfügung der Regierungsstatthalter	18
- Bericht durch Baubehörden der Gemeinden	19
- Baueinsprachen	14
- Baueinsprachen weitergezogen an die kantonale Kommission zur Wahrung der Interessen der Behinderten im Bauwesen (BBK)	3
- Beratung von Privaten, Begutachten von Plänen und Beratung für bautechnische Anliegen	24

Bei privaten Anfragen sind nicht nur bautechnische Fragen abzuklären, meistens sind auch Vorschläge für die Finanzierung der baulichen Aufwendungen auszuarbeiten.

Neben der Bauberatung erhalten wir laufend Anfragen für behindertengerechten Wohnraum. Leider fehlen Wohnungen. Wir können die Gesuchsteller nur an die KIO Bau- und Wohngenossenschaft weiterempfehlen, sind uns aber bewusst, dass diese dort auf die Warteliste gesetzt werden.

3. Rückblick

Rollstuhlgängige Ladengeschäfte sind nicht nur für Behinderte gut erreichbar. Auch Nichtbehinderte empfinden diese Zugänge als angenehm.

Thun

Bau-, und Einrichtungspublikation

Gesuchsteller: Fritz *Fivian*, Gwattstrasse 139, Gwatt, vertreten durch U. Bischoff, Architekt HTL, Henri-Dunant-Strasse 13, Thun.
Bauvorhaben: Erweiterung des bestehenden Metzgereiladens durch den Einbezug der vorhandenen, offenen Arkadenfläche inklusive Schaffung eines rollstuhlgängigen, das heisst invalidengängigen Ladenzuganges, alles auf Parzelle Nr. 672, Thun-Strättligen, Gebäude Gwattstrasse 139 (Zone TZP mit UeP und SV Seewinkel vom 4. Dezember 1977), und gemäss den aufgelegten Plänen.
Vorgesehene Gewässerschutzmassnahme
forderlich; Kanalanschluss
Beanspruchte
A...

Meilnau

Bau- und Einrichtungspublikation

weg 3, Wängi TG.
Bauvorhaben
— Umbau Drogerie: Neue Fensterpartie, neue Ladeneinrichtung, neu gestalteter rollstuhlgängiger Zugang.
— Umbau Wohnung: Neue Kücheneinrichtung, zusätzliches Badezimmer im Dachstock.
Standort Neustrasse, Parzelle Nr. 674, Zone WG 2. 2-1
Hauptmasse: Bestehend.
Bauart: Umfassungswände bestehend: Verkleid...

Nachdem wir unsere Beratertätigkeit durchgeführt haben, sind bereits verschiedene Bauten auf Grund unserer Mitarbeit behindertengerecht ausgeführt. Für uns ist sehr erfreulich, wenn diese Arbeit in der Presse entsprechend gewürdigt wird.

Der grosse Bankettsaal im neuen Hotel Bern mit dem von Hans Erni geschaffenen Wandschmuck (im Hintergrund).

Neues Vierstern-Hotel «Bern» wurde eröffnet

Zwei Bundesräte und weitere Prominenz an der Eröffnungsfeier im umgebauten Volkshaus

Mit Kongresszentrum

Das Hotel «Bern» besitzt im zweiten Stockwerk ein Kongresszentrum mit 600 Sitzplätzen, das zwei Bankettsäle sowie sieben technisch gut eingerichtete Konferenzräume mit drei Simultanübersetzungskabinen umfasst. Die Räume, die den Trägerorganisationen zu stark reduzierten Mietgebühren zur Verfügung gestellt werden, sind künstlerisch reich geschmückt. Der eine Bankettsaal dient auch als Frühstücksraum für die Hotelgäste. Das Kongressgeschoss wird über eine Satellitenküche versorgt. Darüber sind drei Geschosse mit je 33 Hotelzimmern, die geschmackvoll und grosszügig eingerichtet wurden und Dusche oder Bad, Toilette, Radio- und Weckeinrichtung, Fernsehanschluss, Kühlschrank und Selbstwahltelefon besitzen. Verschiedene Doppelzimmer sind gegen einen Innenhof gerichtet und somit sehr ruhig. Es wurden auch zwei Zimmer für Invalide geschaffen. Die Preise betragen mit Frühstück zwischen 57 und 85 Franken in der Hochsaison. Für Kinder – es gibt Zimmer für Familien mit Kindern – wird eine Ermässigung von 30 Prozent gewährt. Pro Nacht ist für einen Hund zehn Franken zu bezahlen.

Das Hotel soll nach dem Motto «freundlich und qualitätsbewusst» betrieben werden. Mit Direktor Peter Eggermann sind 90 Mitarbeiter im Hotelbetrieb tätig, der ganzjährig geöffnet ist und auch keinen Wirtesonntag kennt. Die Reservationen sowie die Finanzbuchhaltung werden mit einer Computeranlage bewältigt. Im ersten Betriebsjahr wird ein Umsatz von 7 Millionen Franken (40 Prozent Hotel und 60 Prozent Restauration) und eine Bettenbelegung von 65 Prozent erwartet.

Ein neues Viersternhotel in Adelboden

Das «Beausite» wurde nach bestandener Feuertaufe festlich eingeweiht

rsn. Innerhalb von 13 Monaten wurde im [illegible] von Adelboden das alte Hotel [illegible] tragen [illegible] genen Architekten [illegible] teen. Im übrigen wurden fast ausschliesslich einheimische Handwerker für den Bau berücksichtigt, der durchwegs rollstuhlgängig konstruiert wurde.

Vervollständigt werden die Hoteleinrichtungen mit einer Sauna und einem Fitnessraum, einem Kinderspielzimmer und einem Konferenzsaal für 50 Personen. Dieser wurde vor allem eingebaut, um dem ganzjährig geöffneten Hause in der Zwischensaison weitere Gäste zu sichern.

In der geräumigen Hotelhalle übt der aus dem Altbau übernommene Sitzofen eine besondere Anziehungskraft aus. Auf [illegible] die reichlich mit [illegible] wird

4. Spezielle Bauaufgaben

Die Bearbeitung von Detailaufgaben mit dem Ziel, bauliche Hindernisse wegzuräumen, bleibt nach wie vor das grosse Anliegen.

Balkontürschwellen

In der Norm Nr. 271 SIA (Empfehlung 1976) wird verlangt, dass die Stauhöhe ab oberster Nutzschicht mindestens 0,12 m beträgt (50814 Schutz gegen Eindringen von Wasser). Daraus folgt, dass Balkontürschwellen aussen mindestens 12 cm hoch ausgeführt werden. Es muss nun nach einer Lösung gesucht werden, die sowohl eine Schwelle von 12 cm vorsieht, daneben aber auch hindernisfreien Zugang gewährt. Das Problem habe ich wie folgt gelöst:

- Auf die Höhe der festen Aussenschwellen wird ein Holzrost gelegt, in Teilstücken gefertigt, und wegnehmbar, damit unter dem Rost eine periodische Reinigung möglich ist.

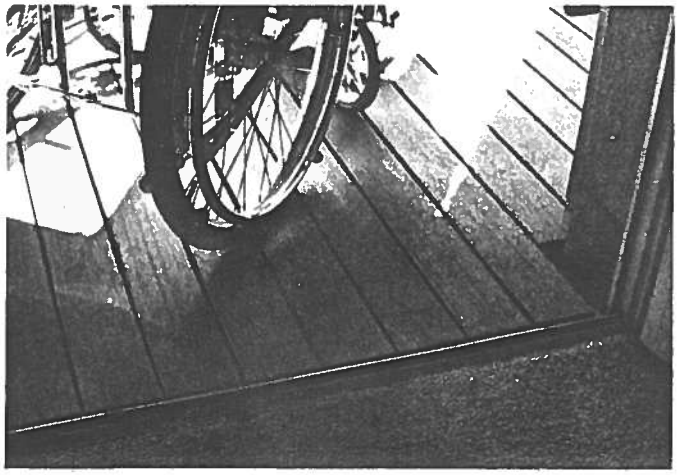

- Bei ebenerdigen Terrassen liess ich eine Betonrinne mit 12 cm Tiefe und Wasserablauf, abgedeckt mit Gitterrost vor der Schwelle verlegen.

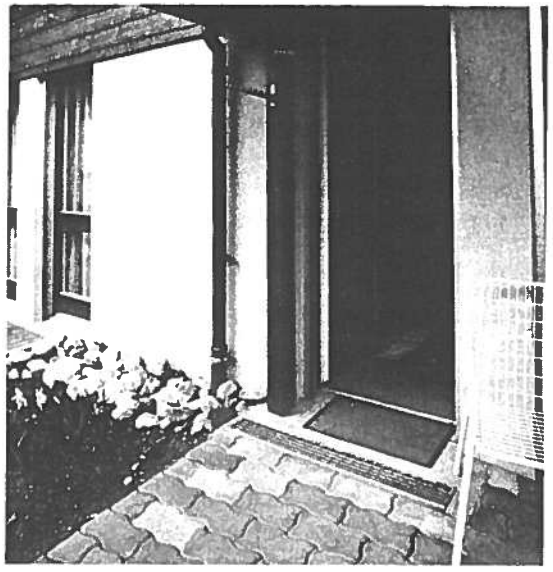

- Bei der Sanierung von bestehenden Balkontür , lasse ich zur Ueberwindung der Innenschwellendifferenz Holzkeile unter dem Fertigbelag anordnen. Das Gefälle lässt sich mindestens über den Drehbereich der Balkontüre ziehen, eine Schräglage des Bodens vor der Türe wird nicht als störend empfunden, da er nicht als Stellfläche genutzt wird. Bei der Anordnung dieser Auffahrtskeile ist unbedingt zu beachten, dass zwei verschiedene Gefälle angeordnet werden. Der Türfalz benötigt bereits eine vorgegebene bestimmte Höhe, somit entsteht eine Schwellendifferenz von mindestens 2 1/2 cm. Sofern der Auffahrtskeil in einer konstanten Schräge zum Fensteranschlag verläuft, wird die Höhendifferenz wegen dem Rollstuhlrad-Durchmesser höher. Der Benutzer befürchtet ein Kippen seines Fahrzeuges.

Detail Balkontürschwelle Behindertengerecht angepasst

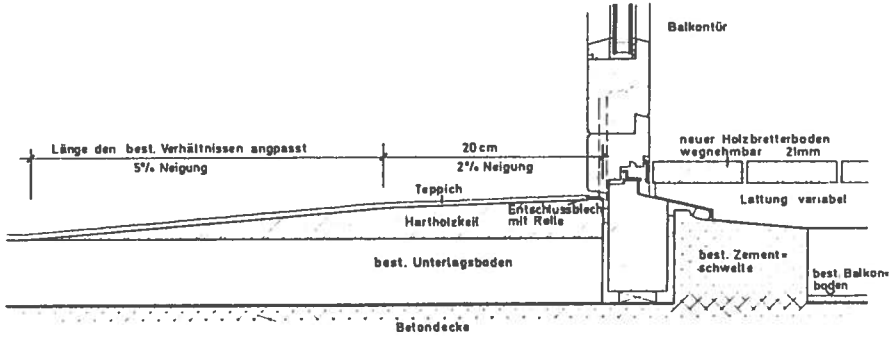

albert gysin architekt 3008 bern
effingerstrasse 55 031/25 48 55

- Für das Ueberwinden von Stockwerkhöhen als nachträglicher Einbau, haben sich die Treppenlifte vorzüglich bewährt. Enge, gewundene Treppen, bieten jedoch Probleme. Nachstehendes Bild zeigt eine andere, unkonventionelle Lösung in einem Einfamilienhaus im Berner Oberland.

- Wenn ich mich als Leiter der Beratungsstelle für die Verbesserung der baulichen Umwelt der Behinderten einsetze, kann es vorkommen, dass die von mir geforderten Massnahmen als Anmassung und Beschneidung der persönlichen Freiheit, empfunden werden. Demgegenüber darf ich mit Freude feststellen, dass Bauherr und Planer mehr und mehr die Probleme erkennen und mit Begeisterung mithelfen, Lösungen zu finden.

Albert Gysin, Architekt HTL/SIA
Leiter der Beratungsstelle
für Bauen für Behinderte

KIO-Beratungsstelle für richtiges Bauen für Behinderte

Leiter der Beratungsstelle und Sachbearbeiter Region Bern	Albert Gysin, dipl. Arch. HTL/SIA Effingerstrasse 55 - 3008 Bern Tel. 031 25 48 55
Sachbearbeiter Region Berner Oberland	Willi Barben, dipl. Arch. HTL Burgerstrasse 37 - 3600 Thun Tel. 033 22 95 85
Sachbearbeiter Region Berner Jura und Biel-Seeland	Henri Mollet, dipl. arch. EPFL Atelier cooplan Maréchaux 10 - 2502 Biel Tel. 032 22 86 84

Schweizerische Stiftung zur Förderung einer behindertengerechten baulichen Umwelt

Geschäftssitz: Zentralstrasse 153 CH - 8003 Zürich Telephon 01 · 242 55 57

R A P P O R T A N N U E L 1 9 8 3

La Fondation suisse en faveur d'un environnement architectural adapté aux besoins des handicapés a de nouveau orienté son activité en fonction de sa tâche exclusive d'organe juridiquement et financièrement responsable du 'Centre suisse d'information pour la construction adaptée aux besoins des handicapés'. Durant l'année écoulée, tout un ensemble de questions fondamentales d'ordre administratif ont trouvé leur solution. Par ailleurs, l'activité du centre a pu être organisée de façon permanente. L'accord de subventions de l'assurance-invalidité a permis de franchir un premier obstacle sur la voie du financement à long terme du Centre suisse. La participation financière des cantons n'a pas encore pu être assurée. Les pourparlers engagés jusqu'ici ont toutefois permis de jeter les bases d'une collaboration dans le domaine professionnel. Accomplissant un premier pas dans cette direction, la Conférence suisse des directeurs des travaux publics a délégué l'un de ses membres au conseil de fondation. Jusqu'à ce que le financement à long terme soit garanti, la fondation restera tributaire de dons.

Fondation en faveur d'un environnement architectural adapté aux besoins des handicapés

Le 3 mai, le conseil de fondation s'est réuni pour son assemblée générale, dans les locaux du Centre suisse d'information à Zurich. Il a adopté les comptes annuels 1982 et le budget 1983 et a approuvé le rapport annuel. Le conseil a décidé de constituer un groupe de travail, chargé d'étudier certains problèmes fondamentaux, posés notamment par le financement, avec le concours des collaborateurs du Centre suisse. Le conseil de fondation a accueilli favorablement les démarches visant à lui assurer l'appui d'une personnalité connue sur le plan national, apte à mieux faire connaître les buts de la fondation. A la suite de différentes recherches, la fondation a adressé en automne une lettre à la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, pour lui demander de faire bénéficier le conseil de fondation de son concours. Celle-ci a décidé, lors de sa séance d'automne de déléguer au conseil de fondation, Monsieur le Conseiller d'Etat G. Bürki, directeur des travaux publics du canton de Berne. La fondation s'est vivement félicitée de cette décision, car, en tant que directeur des travaux publics et personne directement concernée, Monsieur le Conseiller d'Etat Bürki dispose de connaissances et d'expériences très étendues.

La recherche de fonds reste l'une des tâches primordiales de la fondation. A cet égard, une étape importante a été franchie avec l'accord, par l'assurance-invalidité, de subventions aux frais de personnel du Centre suisse. L'année dernière, la moitié du

./.

budget a ainsi pu être couvert. Ces subventions, jointes au capital de départ qui s'est d'ailleurs accru, ont permis de réunir les fonds nécessaires à moyenne échéance. En 1983, la fondation a ainsi pu concentrer ses efforts sur les contacts et les pourparlers avec les cantons. Les divers entretiens et les réponses reçues en ce domaine nous ont toujours conduits à des conclusions analogues: les buts de la construction adaptée aux besoins des handicapés sont certes reconnus comme légitimes. En revanche, les problèmes liés à la réalisation des objectifs sont généralement sous-estimés. Etant donné la tendance accrue à l'épargne, les tâches du Centre suisse ne sont pas jugées prioritaires. Cependant, l'ébauche d'une collaboration sur le plan professionnel avec les cantons et la présence dans le conseil de fondation d'un représentant de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics font espérer que l'avenir apportera une solution favorable à notre cause.

Centre suisse d'information pour la construction adaptée aux besoins des handicapés

Personnel:
Depuis le début de l'année 1983, les trois collaborateurs du centre sont engagés à titre définitif. Au printemps, le conseil de fondation a réglé les quelques questions restées en suspens au sujet des conditions d'emploi. La formule consistant à confier ces postes à des spécialistes, en répartissant les tâches administratives, a fait ses preuves. Le niveau d'information de tous les collaborateurs est élevé et permet, en cas d'absence, d'assurer une suppléance qualifiée.

Documentation:
Le centre a continué à étendre sa documentation dans tous les domaines. Les documents, classés systématiquement, servent de base pour répondre aux demandes de renseignements et accomplir les études confiées. Ils peuvent aussi être consultés par les visiteurs. A l'avenir, les informations les plus importantes et les plus actuelles seront compilées et communiquées aux professionnels. En septembre, le Centre suisse a publié, à titre d'essai, un bulletin d'information qui a recueilli un écho favorable.

L'intérêt manifesté dès le départ à l'égard des différents services de documentation et bibliothèques de Suisse et de l'étranger a déjà permis d'échanger des informations et expériences précieuses. Grâce à ces connaissances et à de nombreuses rencontres personnelles, le Centre suisse peut déjà posséder un bon aperçu de la situation dans le domaine de la construction adaptée aux handicapés en Suisse. Il a également poursuivi et développé ses contacts avec les principales organisations étrangères.

Coordination:
En 1983, les efforts se sont concentrés sur les rapports avec les services de consultation régionaux et sur la coordination entre les principales organisations suisses concernées.
Sur l'initiative du Centre, des représentants des services de consultation régionaux de Suisse alémanique se sont retrouvés pour la première fois à Zurich pour un échange d'expériences.

./.

Le Centre suisse a été invité pour la seconde fois à Genève à une réunion des services de consultation romands qui organisent ces rencontres depuis déjà plusieurs années. Ces réunions ont permis d'échanger des informations et d'aborder le sujet de la révision de la norme SNV 521 500. Les professionnels ont réagi à ces rencontres avec enthousiasme et ont exprimé le voeu que des colloques soient organisés régulièrement pour développer la formation permanente et l'échange d'expériences.
Depuis sa création, le Centre suisse s'efforce d'assurer une meilleure défense des intérêts des handicapés dans le domaine de la construction. Une première étape dans cette voie a été franchie en automne 1983. En effet, quelques-unes des principales organisations de handicapés et Pro Senectute se sont alors associées pour définir les principes suivant lesquels la construction adaptée aux personnes handicapées devra devenir réalité. Ces principes ont été affirmés sous forme d'une déclaration d'intention commune. Ce texte souligne l'importance de bases fondées et d'une répartition judicieuse des tâches entre les services de consultation régionaux et le Centre suisse. Néanmoins, la réalisation de ces idées nécessitera encore de grands efforts.

Le Centre suisse a en outre exercé son activité de coordination dans d'autres domaines: bases techniques, recherche de logements, transports publics et autres services publics.

Conseil:
Architectes, promoteurs, organismes officiels et handicapés sont toujours plus nombreux à solliciter nos conseils. Grâce à nos contacts, nous pouvons transmettre une partie de ces demandes aux services de consultation régionaux. Cependant, comme environ la moitié des cantons ne disposent pas de cette offre de conseils spécialisés, les collaborateurs du Centre suisse sont toujours fort occupés par l'examen de projets. En 1983, nous avons reçu 118 demandes par téléphone et 17 visiteurs sont venus nous consulter dans nos bureaux. Dans 54 cas, les demandeurs ont souhaité une étude plus approfondie, 8 de ces travaux ayant débuté en 1982.
La présence de lacunes dans le réseau de services de consultation n'entraîne pas seulement un surcroît de travail comme conséquence défavorable. L'éloignement des constructions en projet impose souvent un long déplacement, quand il ne force pas les collaborateurs à renoncer à un examen des lieux. C'est également pour ces raisons que la constitution d'un réseau complet de services régionaux compétents apparaît urgente.

Bases:
Les bases techniques utilisées aujourd'hui en Suisse dans le domaine de la construction adaptée aux handicapés ne correspondent plus à l'état actuel des connaissances. Les expériences du Centre suisse ainsi que la comparaison effectuée par celui-ci avec des bases étrangères ont contribué, pour une bonne part, à cette constatation. Il faut donc se féliciter que le Centre suisse de rationalisation du bâtiment (CRB), en tant qu'éditeur de la norme, se charge de sa révision. Pour ce faire, les connaissances du Centre suisse d'information seront mises à contribution, les bons rapports entretenus avec le CRB favorisant cette collaboration.

La modernisation de la norme SNV 521 500 est une condition essentielle à l'application d'une pratique adéquate et uniforme en Suisse. En liaison avec ces travaux, il faudra aussi réviser d'autres documents et publications constituant des bases juridiques ou des recommandations. Le Centre suisse prendra l'initiative de coordonner les différentes tâches.

Contacts et manifestations:
1983 a donné lieu à toute une série de contacts avec d'autres organisations et groupements. Ces rapports ont permis de faire connaître les buts et possibilités de la construction adaptée aux handicapés et, souvent, de recueillir de précieuses informations. Voici quelles ont été les principales manifestations:

Suisse:
- Ouverture de l'exposition suisse de moyens auxiliaires (EXMA) à Oensingen (participation à la conception des salles d'exposition définitives).
- Participation au groupe de travail 'Bauen für Behinderte und Betagte' de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics à Zurich.
- Participation à la conférence 'Gehbehinderte im öffentlichen Verkehrswesen' à Berne.
- Participation à la campagne de la FSIH pour la remise de distinctions aux bâtiments accessibles aux handicapés en I984.

Etranger:
- 'Colloque national sur la technologie au service des personnes handicapées', Handitec 83, à Paris.
- A cette occasion, visite au 'Comité national français de liaison pour la réadaptation des handicapés' à Paris.
- Visite de l' "Institut für soziales Design" à Vienne.

Par ailleurs, le Centre suisse a collaboré à la réalisation d'un numéro du 'Schweizer Baublatt', consacré à l'habitat des personnes handicapées. Il a pris part à une émission radiophonique sur les aires de repos des autoroutes, du point de vue des handicapés. Les collaborateurs du centre ont en outre été invités par le département de planification de l'habitat du 'Interkantonales Technikum' de Rapperswil, afin de présenter aux étudiants les notions de base de la construction adaptée aux handicapés.

Conclusion:

L'expérience accomplie jusqu'ici confirme que le traitement systématique et continu des problèmes de la construction adaptée aux handicapés est l'une des conditions permettant de garantir des bases professionnelles adéquates et de coordonner les multiples efforts en ce domaine. Cette étude permanente donne par ailleurs une vue d'ensemble de la situation et permet de fixer les priorités. Notre principale tâche consistera à remanier les bases techniques quant à leur forme et à leur fond. Il faudra en même temps poursuivre les démarches visant à compléter le réseau actuel de services de consultation.

./.

La phase d'organisation du Centre suisse étant terminée, la fondation peut désormais se consacrer totalement aux questions de la collaboration avec les cantons et du financement à long terme des activités. Les dons généreux dont nous avons bénéficié jusqu'ici montrent que la disposition à soutenir matériellement les travaux de la fondation est largement répandue. Il est certain que nous devrons toujours compter sur un important apport de fonds, en attendant que les autorités concernées soient disposées à nous accorder également une contribution financière.

Nous tenons à remercier ici toutes les personnes et organisations qui, en nous soutenant de diverses manières, ont permis au Centre suisse d'information d'accomplir ses activités. L'appui matériel et l'aide qualifiée nous serons d'ailleurs toujours indispensables. Les progrès encourageants que nous constatons d'année en année nous incitent à ne pas relâcher nos efforts.

Zurich, le 28 février 1984

Aux commissions B.A. des cantons romands

Chaque année, nous nous tenons mutuellement au courant de nos activités respectives en échangeant de brefs rapports sur l'année écoulée. Cette fois, je vous propose de faire parvenir votre texte concernant 1983 au Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, Zentralstrasse 153, 8003 Zurich, jusqu'au 30 juin 1984, afin qu'il puisse être publié dans le prochain numéro de son bulletin.

Commission romande des B.A.

S. Blanc

Sylviane Blanc

Construction adaptée aux besoins des handicapés en Suisse

Dès sa fondation, le Centre suisse d'information pour la construction adaptée aux besoins des handicapés est parti du principe que, pour réaliser en Suisse les objectifs de la construction adaptée aux handicapés, il fallait répartir les différentes tâches. Pour ce faire, les services de consultation régionaux qui existent ou seront créés se chargent des activités d'information, de conseil et d'encadrement de projets. Par ailleurs, un service central a pour fonction de rassembler une documentation complète, de suivre et de guider l'évolution des bases de travail ainsi que de coordonner les différents efforts.
Le Centre suisse d'information a formulé sous forme de conception générale (pages), les principes sur lesquels reposent les objectifs, la répartition des tâches et les instruments qu'il s'est donnés. Il a soumis ce document à différentes personnes et organisations intéressées. Sous sa forme définitive, ce texte peut donc être considéré comme une base généralement reconnue sur laquelle pourront prendre appui les mesures visant à faire progresser la construction adaptée aux besoins des handicapés.

Le concours des organisations de handicapés concernées représente la condition posée à la réalisation de cette conception. Sur l'initiative du Centre suisse, une conférence sur ce sujet a réuni en novembre 1983 les principales organisations d'aide aux personnes handicapées et âgées. Après une discussion approfondie, les membres de l'assemblée ont approuvé le texte définitif et affirmé leurs résolutions sous forme d'une déclaration d'intention commune (cf. verso). Ce document confie au Centre suisse le rôle de défendre les intérêts des handicapés dans le domaine de la construction.

En tant qu'éditeur du "Guide pour éliminer les barrières et les obstacles architecturaux" et pionnier dans ce domaine, l'Association suisse des invalides a participé au lancement des invitations à cette conférence. Il est regrettable qu'aucun de ses représentants n'y ait pris part. Cette absence est d'autant plus à déplorer que la défense des intérêts des handicapés demande que les organisations fassent bloc.

./.

Déclaration d'intention concernant la construction adaptée aux besoins des personnes handicapées en Suisse

Ces dernières années, nous avons pu constater une amélioration sensible de l'environnement architectural des personnes handicapées et âgées. Cette évolution est surtout due à l'intervention de quelques organisations de handicapés ainsi qu'à l'engagement manifesté par des personnes concernées et certains professionnels. Tous les efforts déployés s'accompagnent d'un intérêt accru pour la collaboration entre les personnes et organismes concernés. A cet égard, le rôle à jouer par les représentants des personnes handicapées et âgées prend une importance primordiale.

Les organisations mentionnées ci-dessous sont donc parvenues à la conclusion que, pour travailler efficacement, elles devaient définir des principes communs, servant à réaliser un environnement architectural adapté aux besoins des handicapés et se prononcer sur certaines questions décisives. Cette déclaration d'intention représente une première démarche en ce sens. Elle se base sur les principes exposés dans une conception détaillée. Ce texte revendique le droit, pour les personnes handicapées et âgées, d'avoir accès à toutes les installations faisant partie de la vie courante et de pouvoir les utiliser. Le respect de ce droit nécessite l'uniformisation de la pratique. De plus, pour satisfaire à ces revendications, il convient de recourir aux instruments suivants:

1. La norme suisse du CRB (SNV 521 500), prévoyant des exigences minimales, constitue la base de l'activité de toutes les personnes concernées.

2. Pour faire face aux tâches cantonales ou régionales, il faut établir un réseau de services de consultation régionaux. Leur rôle est d'informer et de conseiller ainsi que de collaborer avec les organismes cantonaux et le Centre suisse d'information pour la construction adaptée aux besoins des handicapés. Ce sont des services autonomes, organisés en fonction des conditions régionales.

3. Le Centre suisse d'information pour la construction adaptée aux besoins des handicapés est destiné à assumer les tâches d'ordre national. Il gère une documentation, organise l'échange d'informations et coordonne les activités dans toute la Suisse. Il défend les intérêts des handicapés dans le domaine de la construction et collabore à cet effet avec les milieux intéressés.

En souscrivant à cette déclaration, les organisations de personnes handicapées et âgées mentionnées ci-dessous affirment leur volonté d'aider le Centre suisse et les services régionaux à défendre les intérêts des personnes concernées. Ces organisations apportent leur concours pour résoudre des questions relatives à la collaboration ou la coordination dans le domaine de la construction adaptée aux besoins des handicapés.

Zurich, novembre 1983

- Féd. suisse des assoc. d'entraide de malades et invalides (ASKIO)
- Fédération suisse pour l'intégration des handicapés (FSIH)
- Société suisse de la sclérose en plaques
- Fondation suisse pour les paraplégiques
- Ligue suisse contre le rhumatisme
- Fondation suisse pour la vieillesse, Pro Senectute
- Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral
- Association suisse Pro Infirmis

C O N C E P T I O N DE LA CONSTRUCTION ADAPTEE AUX BESOINS DES PERSONNES HANDICAPEES EN SUISSE

1. Point de départ

Ces dernières années, des progrès indéniables sont apparus dans le domaine de la construction adaptée aux besoins des handicapés - aussi bien sous forme d'une prise de conscience générale que de mesures concrètes. Cette évolution est due en grande partie à l'apparition d'un climat de compréhension et à l'amélioration des bases de travail. Par ailleurs, les progrès constants en matière de confort favorisent la mise au point de solutions adaptées aux besoins des personnes handicapées.

Malgré cette évolution positive, il n'y a pas lieu de relâcher les efforts entrepris pour informer le public sur les problèmes architecturaux. En outre, l'attention croissante portée aux exigences des handicapés se traduit par le fait que les professionnels de la construction et les promoteurs ont davantage besoin d'informations et de bases techniques. Celles-ci doivent, de leur côté, être remises à jour en fonction des nouvelles techniques et des expériences acquises.

Dans la pratique, nous sommes aujourd'hui confrontés aux problèmes suivants:
- Il faut trouver les moyens de mieux tenir compte des besoins spécifiques des différents types de handicap.
- La mise à profit des expériences doit être améliorée par une collaboration coordonnée et par le "feed-back" des personnes concernées.
- Les possibilités d'appliquer des solutions adaptées aux handicapés dans le secteur de la construction de logements non-subventionnés ne sont pas suffisamment exploitées.
- Les bases juridiques et techniques ne sont guère coordonnées et présentent des lacunes.
- Les possibilités de financement devraient être améliorées.

2. Objectifs

Le but à atteindre étant l'intégration sociale et professionnelle, les mesures appliquées dans le secteur de la construction doivent principalement favoriser l'autonomie dans tous les domaines de la vie quotidienne. De ce principe découle le droit des handicapés à accéder aux installations architecturales qui en font partie et à les utiliser.
Du point de vue de la construction, il importe surtout de supprimer les doutes concernant les exigences architecturales adéquates ainsi que de créer des bases applicables et des possibilités d'information professionnellement qualifiées. A cet égard, une pratique uniforme donne aux personnes handicapées l'assurance de pouvoir utiliser les installations architecturales et représente un gage de clarté pour les professionnels de la construction.

./.

3. Domaines d'activité

Afin de passer de la définition d'objectifs aux démarches concrètes, il convient de développer les domaines d'activité suivants:

BASES:

Bases juridiques: amendement des lois cantonales sur la construction, dépourvues de dispositions particulières; amélioration et coordination des prescriptions juridiques existantes.
Bases techniques: révision de la norme SNV 521 500. Coordination et adaptation de toutes les autres recommandations et directives. Développement du système des fiches techniques et de la documentation.
Il convient de porter une attention particulière à la mise à jour des bases susmentionnées selon leurs caractéristiques propres. A cet égard, il importe d'intégrer davantage les expériences des personnes handicapées. Le respect de ces exigences nécessite un travail de mise à jour systématique et continu ainsi qu'une collaboration étroite avec tous les intéressés.

CONSEIL:

L'expérience montre que les bases juridiques laissent une large marge d'appréciation, notamment en ce qui concerne les travaux de transformation. Même si l'on applique la norme, le conseil de spécialistes expérimentés est nécessaire pour parvenir à des solutions optimales.
Dans les secteurs où les dispositions juridiques font défaut - tel que celui de la construction de logements non-subventionnés - l'expert peut faire des propositions applicables, aboutissant à des solutions adaptées aux handicapés. Si l'architecte ou le promoteur sont conseillés en temps utile, les mesures entraînent rarement des frais supplémentaires importants.
L'activité de conseil devrait s'organiser sur le plan régional ou cantonal. En effet, la proximité d'un projet et la connaissance des lieux sont déterminantes quand il s'agit d'assurer des prestations efficaces et adéquates. Cette conception correspond à la structure fédéraliste de la Suisse et permet différentes formes de responsabilité juridique et d'organisation.

FORMATION:

Il est urgent qu'écoles et universités assurent la formation de spécialistes. Les bases dont nous disposons permettent de mettre au point les programmes de formation appropriés. Comme, toutefois, les effets de la formation de base se manifestent surtout à long terme, il faudrait en même temps assurer l'information et la formation continue des professionnels de la construction actuellement en exercice.

FINANCEMENT:

Il est difficile d'avoir une vue d'ensemble des possibilités de financement applicables aux mesures architecturales en faveur des handicapés. De plus, ces possibilités sont restreintes. Il est donc urgent d'entreprendre des démarches pour les améliorer, notamment dans le secteur de la construction de logements. Afin de pouvoir utiliser toutes les possibilités à disposition, les promoteurs et les handicapés devraient pouvoir s'adresser à un service centralisant les informations.

./.

COORDINATION:

La multiplicité des organismes intéressés et concernés (cf. schéma) exige une répartition judicieuse des tâches et une bonne coordination. A cet égard, la principale condition préalable réside dans la collaboration et la cohésion des handicapés et de leurs organisations.
En Suisse, très peu de personnes exercent leur activité professionnelle principale dans le domaine de la construction adaptée aux handicapés. Par ailleurs, un très grand nombre d'organismes et de personnes sont concernés par cette question. Cette situation justifie le fait qu'un service centralise les informations importantes et enregistre connaissances et expériences. En outre, ce service est destiné à développer la collaboration et la coordination. Il faut faire la distinction entre ces tâches, qui sont de portée nationale, et les tâches d'ordre régional qui ont pour but la réunion d'informations et le conseil.

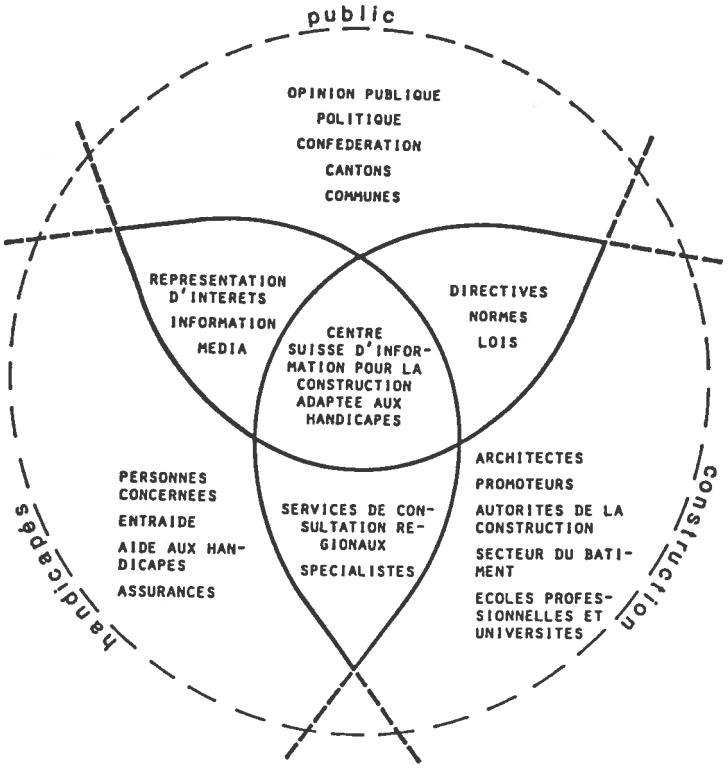

4. Instruments

Le travail de pionnier accompli pendant des années par quelques personnes et institutions se traduit par une compréhension croissante à l'égard des besoins des handicapés dans le domaine de la construction et par la volonté d'en tenir compte. Cependant, les progrès devront, à l'avenir, reposer sur une systématisation et un approfondissement du travail du point de vue professionnel.

./.

Il faudra assurer un appui aux promoteurs et aux professionnels de la construction en leur fournissant une information objective et des bases applicables. Afin de faire face aux tâches ainsi définies, il est nécessaire de recourir aux instruments suivants:

1. Bases: dispositions législatives, normes et fiches techniques qui devront être adaptées à l'état des connaissances, en fonction de leur importance.

2. Services de consultation: informations et conseils devraient être offerts aux promoteurs, architectes et personnes concernées sur le plan régional et cantonal. La forme et le mode de travail des services peuvent varier de l'un à l'autre. Afin de favoriser l'uniformité de la pratique et la formation permanente, les services devraient prendre part à des échanges d'informations organisés à l'échelle nationale et contribuer aux travaux de coordination.

3. Service de documentation et de coordination: le Centre suisse d'information pour la construction adaptée aux besoins des handicapés a pour rôle de compléter les services de consultation régionaux et de faire face aux tâches de portée nationale. Le centre tient une vaste documentation, organise l'échange d'informations et coordonne les activités tendant à développer la construction adaptée aux handicapés en Suisse. Le centre suisse veille aux intérêts des handicapés dans le domaine de la construction et, pour ce faire, collabore avec les milieux intéressés et concernés. Il représente notamment les intérêts des institutions mentionnées ci-dessous dans le domaine de la construction adaptée aux besoins des handicapés.

La permanence des contacts entre les organisations de handicapés et la coordination de leurs activités facilitent la percée des exigences des handicapés dans le domaine de la construction. Pour servir cette cause, les organisations devraient parvenir à définir une attitude commune à l'égard de certaines questions importantes. Ainsi seront réunies les conditions permettant de soutenir le mieux possible tous ceux qui oeuvrent à la défense des intérêts des personnes handicapées et âgées.

- Fédération suisse des associations d'entraide de malades et d'invalides (ASKIO)
- Fédération suisse pour l'intégration des handicapés (FSIH)
- Société suisse de la sclérose en plaques
- Fondation suisse pour les paraplégiques
- Ligue suisse contre le rhumatisme
- Fondation suisse pour la vieillesse, Pro Senectute
- Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral
- Association suisse Pro Infirmis

Informations techniques et autres

Toilettes mobiles, accessibles en fauteuil roulant

Le Centre suisse a été contacté à plusieurs reprises pour savoir comment se procurer des toilettes mobiles, accessibles en fauteuil roulant, pour des manifestations à caractère non-permanent. Pour le moment, nous en connaissons deux types; tous deux venant de Suisse romande.
Si vous connaissez d'autres systèmes, notamment disponibles en Suisse alémanique, veuillez nous en informer afin que nous puissions compléter notre documentation.

Système no 1: fauteuil de toilette sans chasse d'eau, installé sous une tente. Fauteuil et tente peuvent être loués auprès de:
AJEBA, c/o Pro Infirmis Jura, 12 rue des Moulins, 2800 Delémont
Tél.066 / 22 20 70

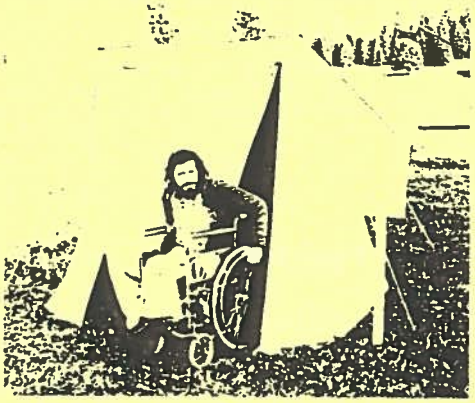

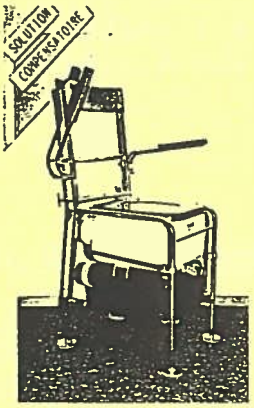

Système no 2: il s'agit d'une solution plus comfortable consistant en une caravane adaptée à cet effet. Elle comprend de vastes toilettes accessibles en fauteuil roulant et un poste de secours.
La caravane peut être louée auprès de:
l'Atelier Saint-Hubert, rue Blancherie, 1950 Sion
Tél. 027 / 23 35 43

./.

Plaques indicatrices

Pour signaler les constructions ou installations adaptées aux personnes handicapées, on utilise des plaques indicatrices. Nous vous communiquons ci-dessous une adresse où vous pouvez commander ces plaquettes de métal:

Les plaques reproduites sur les deux pages suivantes sont fabriquées par le centre de réadaptation de Davos. Vous pouvez les commander auprès d'un bureau où travaillent également des personnes handicapées:

Dimensions:	12 x 12 cm.	
Fournisseur:	Bürozentrum Wiedikon Brinerstr. 1, 8003 Zurich, tél. 01/461 20 44	
Prix:	à l'unité	fr. 6.--
	les 6 plaques	fr. 30.--

Publications comportant des annonces de logements

Dans le cadre de son activité, le Centre suisse d'information pour la construction adaptée aux handicapés se heurte constamment au problème de la recherche de logements convenant à des personnes handicapées. A cet égard, le plus grand problème réside dans le manque de communication entre le marché de l'offre et celui de la demande.
En Suisse, il n'existe aucun service qui se charge de la recherche systématique de logements pour handicapés. Le Centre suisse ne peut faire de cette activité sa fonction prioritaire. Cependant, il désire contribuer à la solution de ce problème en joignant au bulletin une liste de publications d'organisations de handicapés. Cette liste doit constituer un moyen de diffuser les informations le plus largement possible parmi les handicapés et leurs représentants. Ce document peut être obtenu auprès du Centre suisse.

./.

blanc sur bleu

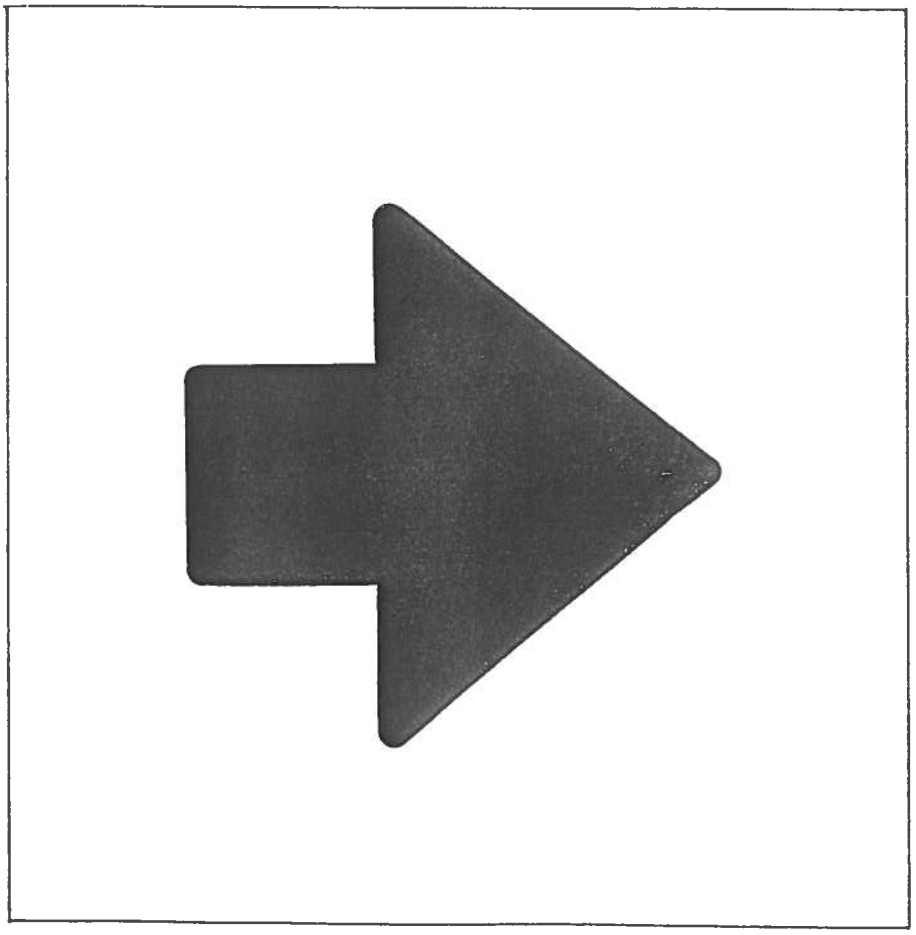

noir sur métal

(grandeur originale)

./.

LIFT

noir sur métal

TEL

noir sur métal

WC

noir sur métal

WC
LIFT
TEL

noir sur métal

(réduction)

./.

Schweizerisch :

Titel	Institution	Erscheint Auflage	Sprache	Redaktionsadresse	Bemerkungen
Appell Appel	Schweiz. Vereinigung der Elternvereine für geistig Behinderte, SVEGB	vierteljährlich Aufl. 15'000	D F	Postfach 2091 3001 Bern Tel. 031 25 58 86	
ASKIO-Nachrichten	Arbeitsgemeinschaft Schweiz. Kranken-und Invaliden-Selbsthilfeorganisationen, ASKIO	vierteljährlich Aufl. 1'500	D F	Effingerstrasse 55 3008 Bern Tel. 031 25 65 57	
Augenblick	Schweiz. Blinden-Bund	vierteljährlich Aufl. 5'000	D	Friedackerstrasse 8 8050 Zürich Tel. 01 312 74 30	
Behinderten-Sport	Schweiz. Verband für Behindertensport, SVBS	monatlich Aufl. 7'800	D F I	Bürglistrasse 11 8002 Zürich Tel. 01 202 51 16	
Das Band	Vereinigung Das Band	8 x jährlich Aufl. 4'500	D	Gryphenhübeliweg 40 Postfach 3000 Bern 8 Tel. 031 43 42 70	
Faire face Dennoch	Association suisse des Paralysés, ASPr Schweiz. Vereinigung der Gelähmten, SVG	monatlich Aufl. 2'800	D F	Ernst P. Gerber Länggasstrasse 680 3012 Bern Tel. 031 23 83 44	
Info	Offizielles Organ der Schweiz. Vereinigung zugunsten Cerebralgelähmter / Schweiz. Stiftung für das cerebralgelähmte Kind	vierteljährlich Aufl. 9'600	D F I	Postfach 2234 3001 Bern Tel. 031 23 20 34	
Invaliden-Zeitung	Schweizerischer Invalidenverband, SIV	6 x D / 4 x F Aufl. D 20'000 Aufl. F 4'000	D F	Postfach 4601 Olten Tel 062 21 22 42	
Der Militär-patient	Bund Schweizer Militär-Patienten	vierteljährlich Aufl. 5'600	D F	Christoffelgasse 3 3011 Bern Tel. 031 22 58 30	
MS-Mittelungsblatt	Schweiz. Multiple-Sklerose-Gesellschaft	vierteljährlich Aufl. D 5'000 F 1'200 I 250	D F I	Brinerstrasse 1 Postfach 8036 Zürich Tel. 01 461 46 00	

./.

paracontact	Schweiz. Paraplegiker-Vereinigung	vierteljährlich Aufl. 2'500	D F	Zentralsekretariat Langsägestrasse 2 6010 Kriens Tel. 041 42 11 07	
Paraplegie	Schweiz. Paraplegiker-Stiftung	vierteljährlich Aufl. D 390'000 F 70'000 I 20'000	D F I	Im Burgfelderhof 36 4055 Basel Tel. 061 57 77 11	
Pro Infirmis	Schweiz. Vereinigung Pro Infirmis, P.I.	6 x jährlich Aufl. 3'000	D F I	Zentralsekretariat Feldeggstrasse 71 Postfach 129 8032 Zürich Tel. 01 251 05 31	
PULS	Club Behinderter und ihrer Freunde, Ce Be eF	monatlich Aufl. 1'000	D	c/o Nelly Vetterli Jupiterstrasse 41/631 3015 Bern Tel. 031 32 11 76	
SGMK-Mitteilungsblatt	Schweiz. Gesellschaft für Muskel-Krankheiten	2 x jährlich Aufl. 600	D	Postfach 129 8032 Zürich Tel. 01 251 05 31	

Regional :

Titel	Institution	Erscheint Auflage	Sprache	Redaktionsadresse	Bemerkungen
Bärner Brügg	Bärner Brügg Selbsthilfeorganisation für Behinderte	3-4x jährlich Aufl. 200	D	c/o Matthias Giger Bürglenstrasse 67 3006 Bern Tel. 031 44 67 33	
BKB-Bulletin	Information der Berner Konferenz für Behindertenfragen	vierteljährlich Aufl. 1'500	D	BKB Postfach 3103 3000 Bern 7 Tel. 031 64 63 32	
reflets	Office de coordination et d'information pour personnes handicapées	5 x jährlich	F	Office de coordination et d'information pour personnes handicapées Rue des Glacis-de-Rive 6 Case postale 603 1211 Genève 3 Tel. 022 36 70 07	Pas d'annonces, envoi spécial de la rédaction possible

Nouvelles publications

LOGEMENT - ENVIRONNEMENT

La brochure de 210 pages, "Logement - environnement" a été réalisée en France. Elle traite surtout de l'encombrement du fauteuil roulant, à l'intérieur et à l'extérieur du logement. Elle présente des tests très détaillés, effectués compte-tenu des situations les plus diverses. Ces documents sont précieux pour la conception et l'évaluation de plans. Il est regrettable que les déplacements et mouvements n'aient pas été étudiés pour différents types de handicaps. La brochure indique certes diverses solutions, mais ne précise pas les priorités. Pour la même raison, certains indications de hauteur sont, à notre avis, contestables.
Cette publication s'adresse aux professionnels. Elle n'existe qu'en français, mais contient surtout des dessins, schémas et photographies fort clairs (exemples aux pages 28 et 29). L'ouvrage a été élaboré par un groupe d'architectes, sous la direction du "Comité national français de liaison pour la réadaptation des handicapés". On peut l'obtenir auprès du Centre suisse d'information au prix de fr. 20.--.

MOBILITE DE LA PERSONNE HANDICAPEE PHYSIQUE

LOGEMENT ENVIRONNEMENT

aires dimensionnelles
fiches techniques

Ont participé à la réalisation de cet ouvrage :

- M. F.N. DEFFONTAINES, Architecte D.P.L.G.
- M. J.J. DRAMEZ, Architecte d'intérieur.
- M. L.P. GROBOIS, Architecte D.P.L.G.
- Le Comité National Français de Liaison pour la Réadaptation des Handicapés.

./.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

CHAPITRE I
Problème général des personnes handicapées et du logement 9

Fiche 1 : principes fondamentaux 11
Fiche 2 : définitions 13

CHAPITRE II
Problèmes dimensionnels des semi-ambulants et des handicapés en fauteuil roulant 15

Fiche 1 : critères fondamentaux 17
Fiche 2 : mesures anthropométriques de l'homme et de la femme debout 19
Fiche 3 : mesures anthropométriques du handicapé en fauteuil roulant 21
Fiche 4: analyse dimensionnelle du fauteuil roulant vide et occupé 23
Fiche 5 : mesures des zones d'atteinte 25

CHAPITRE III
Problèmes d'accessibilité au logement 27

Fiche 1 : environnement extérieur, trottoir et passages piétons 31
Fiche 2 : rampes et seuils 35
Fiche 3 : parvis et rampes 37
Fiche 4 : entrée, porches et portes 39
Fiche 5 : escaliers et ascenseurs 41
Fiche 6 : parkings et garages 43
Fiche 7 : sas d'entrée 45
Fiche 8 : téléphone et boîtes aux lettres 47
Fiche 9 : Accessibilité des espaces extérieurs privés 51

CHAPITRE IV
Problème de la mobilité dans le logement. Analyse des aires de manœuvre 53

Fiche 1 : rotation cas Général 55
Fiche 2 : rotation cas particulier 57
Fiche 3 : rotation cas de pièces meublées 59
Fiche 4 : rotation à 90° 61
Fiche 5 : tournant à 90° cas d'un couloir 63

CHAPITRE V
Problème de la mobilité dans le logement. Espace minimum de circulation 65

Fiche 1 : dégagements, couloirs droits 67
Fiche 2 : couloirs de distribution 69
Fiche 3 : couloirs en angle droit - couloir élargi 71
Fiche 4 : couloir en angle droit, largeur constante minimum 73
Fiche 5 : couloir en angle droit, largeur constante recommandée 75

CHAPITRE VI
Problème de la mobilité dans le logement. Aire de franchissement d'une porte 77

Fiche 1 : dimensions et traitement des portes intérieures de l'immeuble 79
Fiche 2 : traitement des portes intérieures de l'immeuble 81
Fiche 3 : principe général d'approche d'une porte dans un couloir 83
Fiche 4 : cas particulier d'un élargissement de couloir, mouvement d'approche 85
Fiche 5 : franchissement d'une porte ouvrant dans le sens de la marche, cas d'un accès latéral 87

./.

Fiche 6 : franchissement d'une porte ouvrant dans le sens inverse de la marche, cas d'un accès latéral 89

Fiche 7 : franchissement d'une porte ouvrant dans le sens de la marche, cas d'un accès frontal 91

Fiche 8 : franchissement d'une porte ouvrant dans le sens inverse de la marche, cas d'un accès frontal 93

CHAPITRE VII
Les unités fonctionnelles dans le logement. Les équipements sanitaires : accès, utilisation 95

Introduction 96
Salles de bains : généralités 97

Fiche 1 : la baignoire : aire minimale d'utilisation d'un élément 99

Fiche 2 : le lavabo : aires minimales d'approche d'utilisation d'un élément 101

Fiche 3 : le bidet : aire minimale d'utilisation d'un élément 103

Fiche 4 : la douche : aire minimale d'utilisation d'un élément 105

Fiche 5 : la douche : aménagement, aire minimale d'utilisation d'un élément 107

Fiche 6 : les toilettes : utilisation des toilettes 109

Fiche 7 : les toilettes : aire minimale d'utilisation d'un élément 113

Fiche 8 : les toilettes indépendantes : dimensions des pièces 115

Fiche 9 : les toilettes indépendantes : dimensions des pièces 117

Fiche 10 : les toilettes : aménagement des toilettes 119

Fiche 11 : les toilettes indépendantes collectives : cas particuliers - dimensions de pièces - suggestions 121

Fiche 12 : salle de bains et toilettes jumelées : dimensions de pièces, suggestions .. 123

Fiche 13 : salle de bains : dimensions, suggestions 125

Fiche 14 : salle de bains : dimensions de pièces, cas limites : suggestions 127

Fiche 15 : salle de bains : dimensions de pièces, cas limites : suggestions 129

Fiche 16 : salle d'eau avec douche, W.C. - lavabo 131

CHAPITRE VIII
Les unités fonctionnelles dans le logement. Les espaces de rangement 133

Fiche 1 : espaces, rangement et zone d'atteinte 135

Fiche 2 : volumes de rangement et zones d'atteinte 137

Fiche 3 : accès aux volumes de rangement, placards 139

Fiche 4 : Accès aux volumes de rangement, penderie 141

CHAPITRE IX
La chambre à coucher 143

Fiche 1 : principes et méthodes 145

Fiche 2 : données dimensionnelles, cas d'un lit double 149

Fiche 3 : données dimensionnelles, cas des lits simples 151

Fiche 4 : aménagement 153

CHAPITRE X
Exemple de logement adapté après transformation
Evry (91) - 1979 : méthodes et recommandations 155

Fiche 1 : présentation 157

Fiche 2 : logement adapté sans déclassement avec WC incorporé dans la salle d'eau - solution minimale 159

Fiche 3 : logement adapté après déclassement avec WC séparé solution confortable 161

Fiche 4 : méthode de conception sur maquette par simulation d'activités et de trajets 163

Fiche 5 : exemple de travaux d'adaptation ... 165

Fiche 6 : recommandations : choix des structures 166

CHAPITRE XI
Législation française 167

Liste des décrets et arrêtés concernant la législation en vigueur en 1980 - ils traitent des problèmes d'accessibilité, des normes et des aides diverses prévues en matière d'habitat pour les personnes handicapées 168

Bibliographie 207

Publications du CNFLRH 208

Documents audio-visuels réalisés par le CNFLRH 208

./.

TOURNANT A 90°

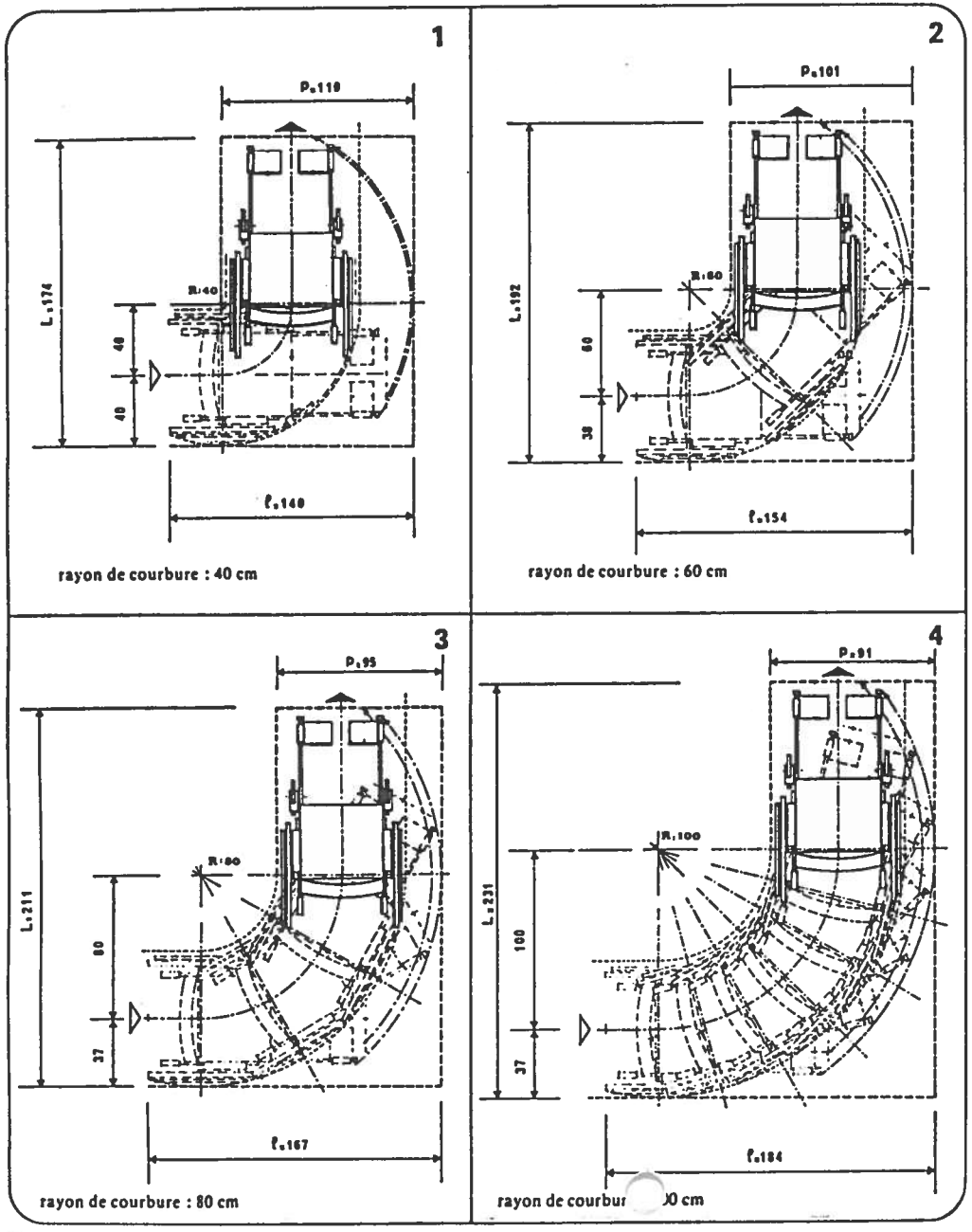

rayon de courbure : 40 cm

rayon de courbure : 60 cm

rayon de courbure : 80 cm

rayon de courbure : 100 cm

mouvements et manœuvres

COMPARAISON DES AIRES DE MANOEUVRE D'UN FAUTEUIL ROULANT, tournant à 90° par rapport au rayon de courbure obligatoire :

- plus l'aire de passage est étroit
  plus le rayon de courbure doit être grand
  mais plus l'espace utile en longueur augmente.

Les mouvements théoriques sont étudiés dans une seule direction : dans les espaces réels, les mouvements s'effectuant dans les deux sens, les dimensions à retenir sont les plus grandes.

L = longueur de l'aire de manœuvre
l = largeur de l'aire de manœuvre
p = largeur de passage

dimensions

	RAYONS DE COURBURE	L longueur de l'aire de manœuvre	l Largeur de l'aire de manœuvre	p largeur de passage
1	R = 40 cm	174 cm	140 cm	110 cm
2	R = 60 cm	192 cm	154 cm	101 cm
3	R = 80 cm	211 cm	167 cm	95 cm
4	R = 100 cm	231 cm	184 cm	91 cm

chapitre VII

les unités fonctionnelles dans le logement
équipements sanitaires

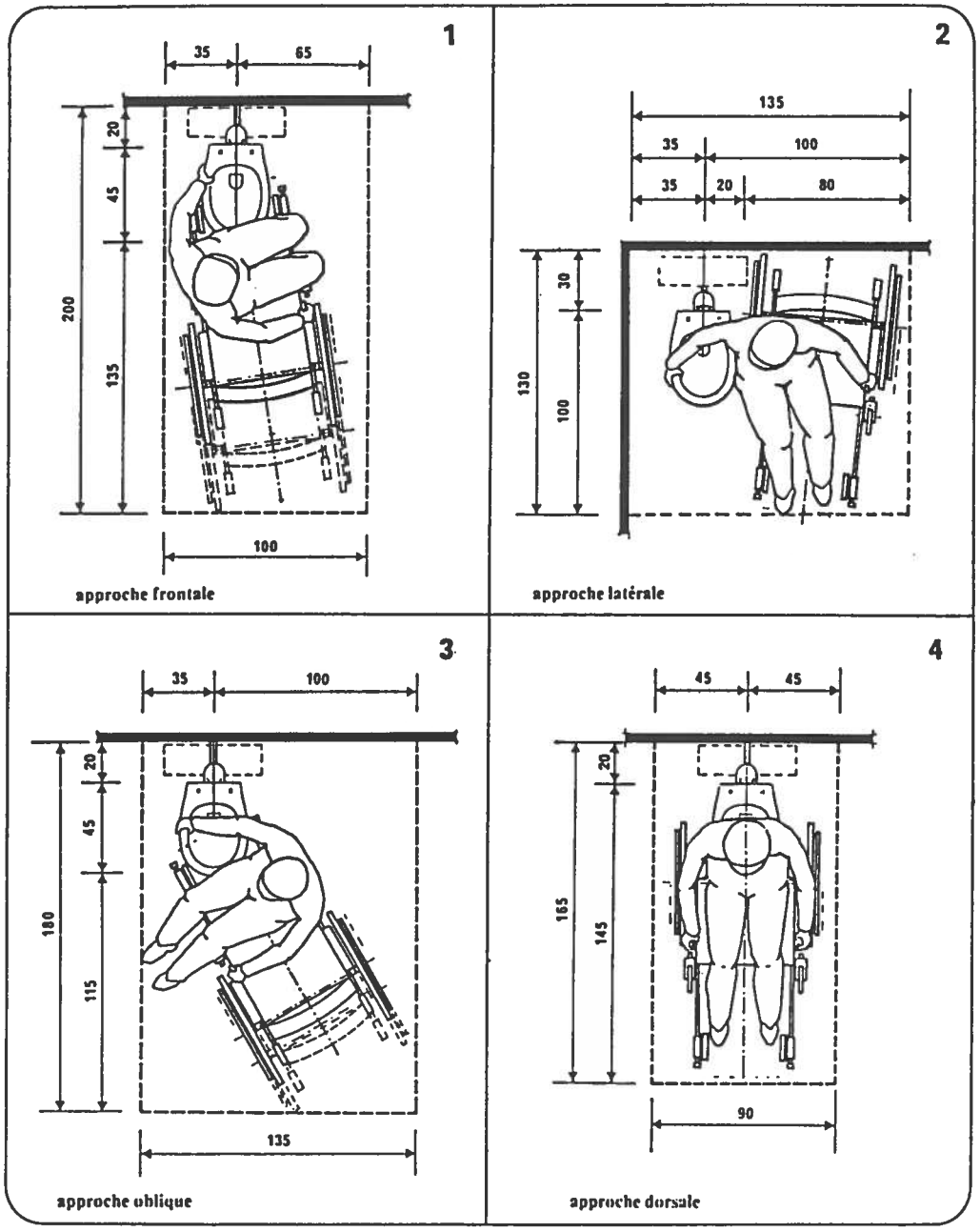

LES TOILETTES
AIRE MINIMALE D'UTILISATION D'UN ELEMENT

fiche 7

mouvements et manœuvres (transfert)

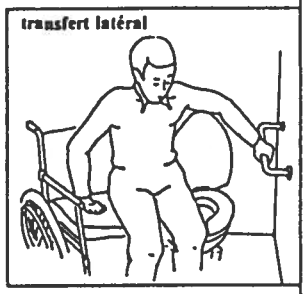

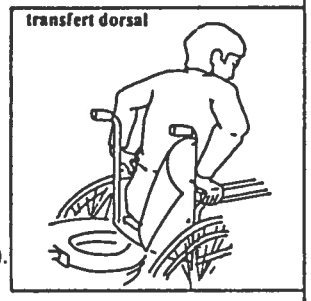

ETUDE DE DIVERSES POSITIONS DU FAUTEUIL ROULANT PAR RAPPORT A LA CUVETTE DES W.C.

1 — TRANSFERT FRONTAL.
Approche frontale du fauteuil roulant.
Accès au siège, droit ou en se retournant.
Ce transfert n'est possible que pour un nombre restreint de paraplégiques.
Aire d'utilisation : rectangle de 100 X 200 cm.

2 — TRANSFERT LATERAL.
Approche latérale du fauteuil roulant.
Le handicapé retire l'accoudoir du fauteuil et se glisse sur le siège.
Les barres de soutien amovibles permettent de prendre appui.
Aire d'utilisation : rectangle de 135 x 130 cm.

3 — TRANSFERT OBLIQUE.
Approche frontale oblique du fauteuil roulant.
Accès au siège en se retournant ou non.
Aire d'utilisation : rectangle de 135 X 180 cm.

4 — TRANSFERT DORSAL.
Approche frontale arrière du fauteuil roulant dont le dossier est muni d'une fermeture à glissière pour permettre de se transférer sur le siège (cas rare).
Aire d'utilisation : rectangle de 90 x 165 cm.

Le handicapé doit pouvoir choisir pour son transfert le côté qui lui est le plus favorable selon les impératifs dus à son handicap.

dimensions

Il faut toujours laisser un espace de 30 cm entre le mur arrière et la cuvette, et axer celle-ci à 35 cm du mur latéral.
(Les aires d'utilisation ne peuvent représenter les dimensions du local).

Aires d'utilisation	Transfert frontal	Transfert latéral	Transfert oblique	Transfert dorsal
Largeur	100 cm	135 cm	135 cm	90 cm
Longueur	200 cm	130 cm	180 cm	165 cm